

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SERVICES DU TRESOR

***RÉUNION du Bureau Exécutif de l'AIIST
Paris – 26 juin 2015
Document préparatoire***



Les participants

Membres du bureau :

Président : M. Daouda SEMBENE, Sénégal

Vice-président : M. Pierre-Jean FENO, Madagascar

Vice-président : M. Adama KONE, Côte d'Ivoire

Administrateurs :

M. Bruno PARENT, France

M. Nouredine BENSOUDA, Maroc

M. Abdelatif DACHRAOUI, Tunisie

Mme Tetyana SLYUZ, Ukraine

Invités :

M. Mohamed Larbi GHANEM, Algérie

M. Sosthène Ossougou NDIBANGOYE, Gabon

Dr. Jozsef DANCZO, Hongrie

Secrétariat général :

M. Didier CORNILLET, Secrétaire général

Mme Christelle VOLPI, Chargée de mission

Commissaire aux comptes

M. Laurent ROUSSEAU

Ordre du jour :

1 - Situation financière

- 1.1 Situation financière de l'association au 31/12/2014
- 1.2 Situation financière de l'association au 31/05/2015

2 - Préparation de l'Assemblée générale

- 2.1 Renouvellement partiel du Bureau exécutif
- 2.2 Appel à candidature pour l'accueil des futures actions

3 - Organisation du séminaire thématique 2015

- 3.1 Choix du thème
- 3.2 Date et lieu du séminaire
- 3.3 Modalités de financement
- 3.4 Budget prévisionnel

4 - Préparation du colloque annuel 2015

- 4.1 Choix du thème
- 4.2 Date et lieu du colloque
- 4.3 Modalités organisationnelles

5 - Questions diverses

- 5.1 Demande de résiliation par un membre
- 5.2 Adhésion d'un nouveau membre
- 5.3 Modification de la période de tenue du colloque
- 5.4 Synergie avec le CREDAF
- 5.5 Accueil d'un stagiaire

1- Situation financière

1.1 La situation financière de l'association à la clôture de l'exercice 2014

1.1.1 Compte de résultat (exécution budgétaire) au 31/12/2014

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) clos à la date du 31/12/2014¹.

Compte de résultat AIST exercice du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014			
Charges		Produits	
Frais de colloque annuel	43 120,62 €	Produit des cotisations	90 830,47 €
Frais de séminaire thématique	36 090,30 €	Produits exceptionnels	354,22 €
Études et prestations de service	376,74 €		
Déplacements, missions et réceptions	3 076,81 €		
Services bancaires	380,35 €		
Charges diverses de gestion courante	5 589,37 €		
Achats non stockés de matières premières et fournitures	224,94 €		
Bénéfice	2 325,56 €		
Total	91 184,69 €	Total	91 184,69 €

1.1.2 - Exécution budgétaire au 31/12/2014

1.1.2.1 Les produits

- *Cotisations* :

A la date de clôture de la comptabilité, 24 pays ont versé leur cotisation pour l'année 2014 pour un montant de 76 080,47 €.

Pour information, 3 pays ont acquitté leur cotisation 2014 en 2013 (Comores, Côte d'Ivoire et Madagascar).

Le montant total des produits des cotisations perçu et enregistré en comptabilité du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 s'élève à 90 830,47 €, la différence s'expliquant par :

- le versement en 2014 de la cotisation de l'Union des Comores de l'année 2015 (enregistré en comptabilité en 2014) à retrancher pour un montant de 2 625,00 € ;
- le versement en 2014 des régularisations de cotisations d'Haïti des années 2011, 2012 (avec un restant dû de 750 €) et 2013 (enregistré en comptabilité en 2014) à retrancher pour un montant de 6 000,00 € ;

¹ L'exercice budgétaire correspond à l'année civile depuis le 1^{er} janvier 2013 (décision de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Kiev le 11 novembre 2011).

- le versement en 2014 des régularisations de cotisations du Cambodge des années 2009, 2012 et 2013 (enregistré en comptabilité en 2014) à retrancher pour un montant de 6 125,00 €.

Au 31 décembre 2014, 6 pays doivent encore s'acquitter du paiement de leur cotisation 2014. A cette date, les arriérés de cotisation s'établissent comme suit par année, pour un montant de 35 375,00 € :

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
1								2 000	2 000
2					1 500	3 000	2 500	2 500	9 500
3							1 500	1 500	3 000
4						750			750
5				1 500	1 500		1 500	1 500	6 000
6	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 625	2 000	2 000	14 125
Total	1 500	1 500	1 500	3 000	4 500	6 375	7 500	9 500	35 375

Tous les pays membres reçoivent chaque année leur appel de cotisation ainsi qu'une relance avant chaque action de l'AIST en cas de non versement dans les délais. La politique concernant le traitement des arriérés est menée de façon différenciée et adaptée aux situations des pays concernés, pour tenir compte notamment d'un contexte politique ou administratif (changement de directeur général fréquent) interne, souvent à l'origine des arriérés.

Lors de sa réunion du 27 juin 2014, le Bureau exécutif a rappelé toute l'importance du versement des cotisations pour permettre le fonctionnement normal de l'association. Il a néanmoins insisté sur la nécessité d'adopter un traitement différencié et adapté à la situation et aux contraintes propres de chaque pays, l'objectif étant de diminuer le volume desdits arriérés.

- Produits exceptionnels :

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 29 novembre 2013, le Secrétaire général a procédé à l'ouverture d'un compte d'épargne « Livret A » dans l'établissement bancaire du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France en mars 2014. L'ouverture de ce compte a également donné lieu à l'ouverture obligatoire d'un compte courant assorti de moyens de paiement (carte bancaire).

L'établissement bancaire a remboursé à titre de geste commercial une partie du montant de la première cotisation de la carte bancaire.

Ce remboursement a donné lieu à l'enregistrement en comptabilité d'un produit exceptionnel d'un montant de 68,00 €.

Le livret A a généré des intérêts pour un montant de 286,22 €.

1.1.2.2 Les charges

- Frais d'hébergement du site d'inscription en ligne :

Cette charge correspond aux frais engagés auprès de la société « ALGO DATA » qui héberge le site d'inscription en ligne aux actions de l'AIST pour la création de l'identité visuelle du site à partir de la charte graphique du site internet de l'AIST. Son montant s'élève à 376,74 €.

- Frais de séminaires et de colloque :

Le montant des charges correspond aux dépenses engagées dans le cadre de l'organisation des actions de l'AIST :

- Colloque : 43 120,62 €,
- Séminaire thématique : 36 090,30 €.

▪ **Les principales dépenses relatives au colloque annuel se décomposent comme suit :**

- frais de transcription écrite des débats de la table ronde qui s'est déroulée en assemblée plénière durant le 7^e colloque annuel de l'AIST à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 28 novembre 2013, pour un montant de 928,00 € ;
- frais de traduction français/anglais du document de synthèse du 6^e colloque annuel de l'AIST qui s'est tenu les 15 et 16 novembre 2012 à Hammamet (Tunisie) et frais de traduction français/anglais et anglais/français des documents de travail du 7^e colloque annuel de l'AIST qui s'est tenu les 28 et 29 novembre 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Le montant total de la facture s'élève à 2 745,68 € ;
- frais engagés dans le cadre des missions préparatoires au 8^e colloque annuel de l'AIST qui s'est tenu du 10 au 13 novembre 2014 à Antananarivo (Madagascar) :
 - une première mission a été effectuée à Antananarivo par le Secrétaire général, du 20 au 25 janvier 2014. Les frais y afférents comprennent : les déplacements (transferts aéroport en taxi), le séjour et la restauration du Secrétaire général pour un montant total de 1 000,27 €.
 - le Secrétaire général a effectué une seconde mission préparatoire du 17 au 23 août 2014, engageant des frais d'un montant de 181,76 € (pharmacie, pourboires et transferts aéroport en taxi). Les autres frais ont été pris en charge par la DGT de Madagascar ;
- frais de traduction français/anglais du document de synthèse du 7^e colloque annuel de l'AIST qui s'est tenu les 28 et 29 novembre 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) et frais de traduction français/anglais et anglais/français des documents de travail du 8^e colloque annuel de l'AIST qui s'est tenu du 10 au 13 novembre 2014 à Antananarivo (Madagascar). Le montant total de la facture s'élève à 3 675,28 € ;
- frais engagés pour le 8^e colloque annuel de l'AIST : 34 589,63 € (Cf. annexe 1).

▪ **Les principales dépenses relatives aux séminaires thématiques correspondent à :**

- réunion préparatoire au séminaire thématique de l'AIST qui s'est tenu les 2 et 3 juillet 2014 à Paris (France) pour un montant de 477,00 € (frais d'hébergement des experts) ;
- frais d'organisation du séminaire thématique de Paris pour un montant total de 33 788,90 € :
 - frais d'hébergement du chef de chaque délégation sur deux nuitées du 1^{er} au 3 juillet,
 - frais d'hébergement du Secrétaire général de l'AIST et de la Chargée de mission de l'AIST,
 - subvention partielle des nuitées supplémentaires des délégués contraints de prolonger leur séjour en raison de la desserte aérienne,
 - frais de restauration (cocktail de bienvenue le 1^{er} juillet au soir, déjeuners et pauses café pendant les deux journées de travail),
 - frais de location des salles de travail et des équipements techniques ;
- frais de traduction français/anglais et anglais/français des documents de travail du séminaire thématique de Paris pour un montant total de 1 124,40 € ;
- frais de conception et de réalisation de l'identité visuelle du séminaire thématique de Paris pour un montant total de 700 €.

- Frais de déplacements, missions et réceptions :

Ces charges d'un montant total de 3 076,81 € correspondent :

- aux frais (821,22 €) de déplacement, de séjour et de restauration du Secrétaire général de l'AIST, M. Didier CORNILLET, dans le cadre de la mission de représentation de l'AIST qu'il a effectuée durant le 15^e colloque international des services des Trésors francophones qui s'est tenu du 3 au 6 février 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- aux frais de traitement antipaludéen (29,90 €)
- aux frais de restauration (677,79 €) engagés dans le cadre de la réception d'invités (cérémonie des

vœux de Nouvel an, délégation de Madagascar en visite à Paris, remerciements au SDNC pour la réalisation de la nouvelle plaquette de présentation de l'AIIST, intervention du Commissaire aux Comptes) ;

- aux frais engagés pour la Présidente du Trésor de Serbie, Mme Svetlana LJUBICIC pendant la réunion du Bureau exécutif de l'AIIST le 30 juin 2014 (frais d'interprétariat pour un montant de 786,00 € et frais de taxi pour un montant de 23,00 €) ;

- aux frais de déplacement (738,90 €) de Bordeaux à Paris engagés par M. Jacques ORTET, Commissaire aux Comptes de l'AIIST dans le cadre de ses interventions pour vérifier la comptabilité de l'AIIST le 19 juin 2014, lors de la réunion du Bureau exécutif de l'AIIST le 30 juin 2014 et dans le cadre de la cessation de ses fonctions de Commissaire aux comptes de l'AIIST (arrêté des comptes au 24 octobre 2014).

- Frais de services bancaires :

Les frais bancaires facturés à l'AIIST par l'établissement de la Caisse des Dépôts, teneur d'un compte courant de l'association s'élèvent à 244,35 € (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change...).

L'ouverture d'un compte courant dans l'établissement bancaire du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France a occasionné la facturation de 136,00 € de frais d'abonnement (gestion du compte).

- Charges diverses de gestion courante :

Elles correspondent :

- aux frais d'hébergement du site internet de l'AIIST et d'abonnement à la messagerie professionnelle de l'AIIST auprès de l'opérateur « Orange » pour un montant de 71,28 € ;

- au remboursement au bénéfice du CREDAF du solde de la quote-part de l'AIIST relative aux dépenses communes pour le fonctionnement du Secrétariat général pour un montant de 2 511,87 € (un acompte de 2 200,00 € avait été versé le 30 décembre 2013) :

- dépenses d'investissement (informatique et matériel de bureau),
- frais de séminaire (formation),
- frais de gestion (cadeaux, publicité, documentation, impression, entretien, fournitures de bureau, informatique, petit matériel, pharmacie, télécommunications-internet, déplacements, missions, réceptions, autres dépenses) ;

- aux frais d'immatriculation de l'AIIST au Registre du Commerce et des Sociétés pour un montant de 31,00 €.

- au versement d'un acompte au bénéfice du CREDAF sur la part des dépenses communes pour le fonctionnement du Secrétariat général revenant à l'AIIST (2 975,22 €).

1.1.3 Situation financière et patrimoniale au 31/12/2014

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale (comptes financiers de banque, de caisse et de valeurs mobilières de placement) à la date de clôture de l'exercice.

	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2014
ACTIF		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	66 025,64 €	21 511,60 €
Compte courant CA**		2 546,78 €
Caisse	152,14 €	148,74 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**		44 296,22 €
Total	66 177,78 €	68 503,34 €
PASSIF		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	77 130,74 €	66 177,78 €
2- Résultat de l'exercice		
Résultat	- 10 952,96 €	2 325,56 €
Total	66 177,78 €	68 503,34 €

1.2 La situation financière intermédiaire de l'association arrêtée au 31/05/2015

Note liminaire : la Slovénie a quitté l'association en 2015. A ce jour, l'AIST compte 30 pays.

1.2.1 Compte de résultat (exécution budgétaire) au 31/05/2015

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) à la date d'arrêt provisoire des comptes le 31 mai 2015.

Compte de résultat AIST au 31 mai 2015			
Charges		Produits	
Frais de colloque annuel	3 340,14 €	Produit des cotisations	56 680,15 €
Frais de séminaire thématique	13 760,35 €		
Déplacements, missions et réceptions	123,09 €		
Services bancaires	246,60 €		
Charges diverses de gestion courante	914,69 €		
Résultat	38 295,28 €		
Total	56 680,15 €	Total	56 680,15 €

1.2.1.1 Les produits de la période correspondent :

- aux cotisations :

A la date d'arrêté provisoire des comptes, 20 pays ont versé leur cotisation pour l'année 2015 pour un montant de 56 056,65 € (14 pays avaient versé 37 122,90 € à la même période en 2014).

Le montant total des produits des cotisations perçu et enregistré en comptabilité du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2015 s'élève à 56 680,15 €, la différence s'expliquant par :

- le versement en 2013 de la cotisation de la Côte d'Ivoire de l'année 2015 (enregistré en comptabilité en 2013) à retrancher pour un montant de 2 500,00 € ;

- le versement en 2014 de la cotisation de l'Union des Comores de l'année 2015 (enregistré en comptabilité en 2014) à retrancher pour un montant de 2 625,00 €. La cotisation étant de 2 000 €, les 625€ en sus sont considérés comme une avance sur la prochaine cotisation ;

- le versement en 2015 de la cotisation de la Côte d'Ivoire des années 2016 et 2017 (enregistré en comptabilité en 2015) à ajouter pour un montant de 5 000,00 € ;

- le versement en 2015 du solde de la cotisation d'Haïti de l'année 2012 (enregistré en comptabilité en 2015) à ajouter pour un montant de 748,50 €.

A la date d'arrêté provisoire des comptes le 31 mai 2015, 10 pays doivent encore s'acquitter du paiement de leur cotisation pour l'année 2015. Cependant, un pays a adressé un courriel en mars 2015 informant le Secrétariat général qu'il ne pourra pas payer sa cotisation 2015 d'un montant de 2 500 €.

Les appels de cotisations ont été adressés aux pays membres de l'AIST le 4 janvier 2015, indiquant une échéance de paiement au 31 mars 2015.

Après plusieurs relances, un dernier rappel a été effectué le 15 mai 2015 aux 8 autres pays qui n'avaient pas encore procédé au paiement de leur cotisation.

A cette date, les arriérés de cotisation s'établissent comme suit par année :

Pays	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2013	2 014	Total
1								2 000,00	2 000,00
2					1 500,00	3 000,00	2 500,00	2 500,00	9 500,00
3							1 500,00	1 500,00	3 000,00
4				1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00	6 000,00
5	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	2 625,00	2 000,00	2 000,00	14 125,00
Total	1 500,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00	4 500,00	5 625,00	7 500,00	9 500,00	34 625,00

Le montant total des arriérés de cotisation s'élève à 34 625,00 €. La situation s'est améliorée par rapport à 2014 à la même période (47 625,00 € d'arriérés). Leur suivi est assuré régulièrement.

1.2.1.2 Les charges de la période correspondent :

- aux frais de séminaire et de colloque :

Le montant des charges correspond aux dépenses engagées dans le cadre de l'organisation des actions de l'AIST :

- frais de colloques annuels : 3 340,14 €;

- frais de séminaire thématique : 13 760,35 €.

▪ Les dépenses relatives aux colloques annuels se décomposent de la façon suivante :

- frais engagés dans le cadre de la mission préparatoire au 9^e colloque annuel de l'AIST qui se tiendra du 16 au 18 novembre 2015 à Dakar (Sénégal). Cette mission a été effectuée à Dakar par le Secrétaire général de l'AIST, M. Didier CORNILLET, du 18 au 21 janvier 2015. Les frais y afférents comprennent les déplacements (transferts aéroport en taxi), le séjour et la restauration du Secrétaire

général pour un montant total de 1 550,34 € ;

- frais engagés pour le 8^e colloque annuel de l'AIIST qui s'est tenu du 10 au 13 novembre 2014 à Antananarivo (Madagascar). Ces frais correspondent à l'achat de cartables (somme acquittée en 2014 et remise en paiement en 2015 suite à une erreur de la banque) pour un montant total de 1 789,80 € ;

▪ **Les dépenses relatives à l'organisation du séminaire thématique de Rabat (Maroc) qui s'est tenu les 17 et 18 juin 2015, se décomposent de la façon suivante :**

- frais engagés dans le cadre de la réunion préparatoire au séminaire thématique de l'AIIST (20 avril 2015 à Paris, France) pour un montant de 256,99 € et comprenant les frais de restauration des animateurs et du Secrétaire général ainsi que les frais d'hébergement de l'animateur du Sénégal sur deux nuitées : 19 et 20 avril ;

- achat des billets d'avion (Paris-Rabat aller-retour) du Secrétaire général et de la chargée de mission pour un montant de 703,36 € ;

- acompte versé à l'hôtel « Hôtel Rabat » pour l'accueil résidentiel du séminaire thématique de l'AIIST pour un montant de 12 800,00 € (frais d'hébergement des délégués, frais de restauration, frais de location et équipement des salles de travail) ;

- **aux frais de déplacements, missions et réceptions :**

Ces charges d'un montant total de 123,09 € correspondent :

- à l'achat de présents pour des Directeurs généraux (39,09 €) ;

- au remboursement des frais de déplacement (84,00 €) du Mans à Paris engagés par M. Laurent ROUSSEAU, Commissaire aux Comptes de l'AIIST dans le cadre de sa participation à la réunion du Bureau exécutif de l'AIIST le 30 juin 2014.

- **aux frais de services bancaires :**

Ces frais d'un montant total de 246,60 € correspondent :

- aux frais bancaires facturés à l'AIIST par l'établissement de la Caisse des Dépôts, teneur d'un compte courant de l'association qui s'élèvent à 110,60 € (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change...) ;

- aux frais bancaires facturés à l'AIIST par le Crédit Agricole pour un montant de 136,00 € (cotisation annuelle carte bancaire).

- **aux charges diverses de gestion courante :**

Elles correspondent :

- aux frais d'hébergement du site internet de l'AIIST et d'abonnement à la messagerie professionnelle de l'AIIST auprès de l'opérateur « Orange » pour un montant de 23,76 € ;

- aux frais de restauration du Secrétaire général et du graphiste dans le cadre de l'élaboration de la plaquette des 10 ans de l'AIIST (2016) pour un montant de 45,00 € ;

- au remboursement au bénéfice du CREDAF du solde de la quote-part de l'AIIST relative aux dépenses communes pour le fonctionnement du Secrétariat général pour un montant de 845,93 € (un acompte de 2 975,22 € avait été versé le 29 décembre 2014) :

- dépenses d'investissement (informatique et matériel de bureau),
- frais de séminaire (formation),
- frais de gestion (cadeaux, publicité, documentation, impression, entretien, fournitures de bureau, informatique, petit matériel, pharmacie, télécommunications-internet, déplacements, missions, réceptions, autres dépenses).

1.2.2 Bilan au 31 mai 2015 :

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale arrêtée provisoirement à la date du 31 mai 2015.

	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/05/2015
ACTIF		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	21 511,60 €	54 948,55 €
Compte courant CA**	2 546,78 €	7 410,78 €
Caisse	148,48 €	143,07 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**	44 296,22 €	44 296,22 €
Total	68 503,34 €	106 798,62 €
PASSIF		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	66 177,78 €	68 503,34€
2- Résultat de l'exercice		
Résultat	2 325,56 €	38 295,28€
Total	68 503,34 €	106 798,62 €

* CDC : Caisse des Dépôts

** CA : Crédit Agricole

2 - Préparation de l'Assemblée générale

2.1 Renouvellement partiel du Bureau exécutif

Conformément aux statuts de l'AIIST adoptés à Hammamet (Tunisie) en 2012, un renouvellement partiel du Bureau exécutif sera effectué à l'occasion de l'Assemblée générale qui se déroulera à Dakar. Les postes de Président et des deux Vice-présidents sont pourvus de droit : la présidence est confiée au pays organisateur du colloque de l'année, les vice-présidences étant attribuées aux pays qui ont organisé le colloque en N-1 et N-2.

Ainsi, la Présidence de l'AIIST sera assurée par le pays qui organisera le colloque 2016 (Koweït), les vice-présidences étant confiées aux pays organisateurs des colloques 2014 (Madagascar) et 2015 (Sénégal).

Trois postes d'administrateur sont soumis au vote de l'Assemblée générale, la Côte d'Ivoire, la Tunisie et l'Ukraine. Tout pays membre peut être candidat, dans la mesure où la qualité de membre s'accompagne de l'ensemble des droits et obligations prévus par les statuts. Par ailleurs, les trois membres sortants peuvent se porter candidats s'ils le souhaitent, les membres du Bureau étant rééligibles.

Il est rappelé que les statuts de l'AIIST prévoient que la composition du Bureau exécutif doit « autant que possible, refléter la diversité géographique des membres de l'Association ».

2.2 Appel à candidature pour l'accueil des futures actions

Le Secrétaire général fera un appel à candidature pour les actions futures (colloques et séminaires), afin d'avoir de la visibilité pour la bonne organisation des activités de l'AIIST.

2.2.1 Colloques

L'Assemblée générale d'Antananarivo a adopté à l'unanimité la tenue des prochains colloques et assemblées générales, selon le programme suivant :

- 2015 : Sénégal
- 2016 : Koweït.

2.2.2 Séminaires

Le Burkina Faso et Haïti ont proposé leur candidature lors de l'Assemblée générale d'Antananarivo pour organiser un séminaire.

Celle-ci a validé la candidature d'Haïti pour organiser le séminaire 2016. Cette candidature doit être confirmée par un courrier officiel de l'autorité de tutelle.

Il est rappelé que les candidatures pour accueillir les prochains séminaires peuvent être adressées au Secrétariat général après l'Assemblée générale. Les pays candidats doivent être à jour de leurs cotisations.

3 - Organisation du séminaire thématique 2015

Depuis une décision de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Hammamet en 2012, une seconde action, ouverte aux seuls membres de l'AIST, est organisée sous la forme d'un séminaire thématique.

3.1 Choix du thème

D'une durée de 2 jours, ce séminaire a porté sur « La normalisation comptable ». Ce thème a été arrêté lors de la réunion du Bureau exécutif de juin 2014 par les membres du Bureau.

Le séminaire a alterné des séances plénières et des séances en ateliers. Il s'est appuyé sur la présentation des expériences de quatre membres de l'association : la Hongrie, la France, le Maroc et le Sénégal.

Deux experts, Mme Stéphanie LEDOUX (France) et M. Birahim GUEYE (Sénégal) ont accepté de concevoir et d'animer ce séminaire. Ils ont été accompagnés par Mme Selma NACIRI du CNOCP qui a animé un atelier.

3.2 Date et lieu du séminaire

Le Maroc a accueilli ce séminaire à Rabat, les 17 et 18 juin 2015. Il est rappelé que l'Assemblée générale d'Antananarivo avait validé la candidature de la Serbie. Cependant, ce pays s'est désisté en début d'année pour des raisons budgétaires.

Le secrétaire général a dû en urgence résoudre cette difficulté en sollicitant un pays membre, en l'occurrence le Royaume du Maroc lors d'un déplacement à Rabat. Celui-ci a immédiatement accepté et le Secrétaire général l'en remercie très sincèrement.

3.3 Modalités de financement

Conformément à la résolution n° 8 votée lors de l'Assemblée générale à Hammamet, l'AIST prend en charge l'hébergement et la restauration de deux délégués participant à cette action pour chaque pays membre à jour de ses cotisations.

L'attention des membres du Bureau est appelée sur le coût financier de nuitées facturées par l'hôtel par suite d'annulations de dernière minute par les délégués (« no show »), qui n'informent pas toujours le Secrétariat général de leur absence alors même qu'ils se sont inscrits à l'événement. Si les efforts déployés par le Secrétariat général permettent cependant de limiter fortement l'impact financier (voire de l'annuler dans certains cas), il n'en reste pas moins que cette situation génère des frais supportés par

l'AIIST. Pour information, le montant de ces frais s'est élevé à 2 283 € en 2014.

En conséquence, il est proposé au Bureau de demander à l'Assemblée générale d'approuver la prise en charge des frais de « no show » par les pays des délégués inscrits à une action et qui n'y assistent finalement pas.

3.4- Budget prévisionnel

Au jour de la rédaction du présent document, le montant du budget prévisionnel s'élève à 20 146 € élaboré sur la base de 46 participants à la charge de l'AIIST (pour un nombre d'inscrits de 61).

Le budget définitif sera communiqué aux membres du Bureau lors de la réunion du 26 juin.

4 - Préparation du colloque annuel 2015

4.1- Choix du thème

Plusieurs contributions et propositions de thèmes ont été collectées par le Secrétariat général via les questionnaires d'évaluation en ligne :

- 1) Systèmes d'information budgétaire et comptable de l'Etat / Dématérialisation ;
- 2) Secteur Public Local / Décentralisation / Gestion des établissements publics ;
- 3) Gestion de la trésorerie et de la dette / Activité bancaire / Rôle de la Banque centrale ; Compte Unique du Trésor ; Gestion stratégique de la dette publique: problématique et enjeux ;
- 4) Audit interne / Contrôle interne ;
- 5) Normes comptables / Consolidation budgétaire et comptable du secteur public / Valorisation et communication financière ;
- 6) Place du Trésor dans le financement de l'économie ; rôle des services du Trésor dans le processus de règlement du budget de l'Etat ; place et rôle des services du Trésor dans un système de gestion de l'information financière de l'Etat ; Orientations stratégiques des missions du Trésor : trois sous-thèmes :
 - ✓ la modernisation du système d'exécution des recettes et des dépenses publiques ;
 - ✓ l'amélioration de la gestion des entreprises publiques ;
 - ✓ le développement du rôle du Trésor Public en matière financière.
- 7) Contrôle des dépenses budgétaires ;
- 8) Ordonnateurs-comptables : multiplicité des ordonnateurs et organisation comptable ; liens entre les activités des organes chargés de la préparation du budget de l'Etat, des Ordonnateurs et des services du Trésor public : enjeu des finances publiques ; la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable devant la Cour des comptes ; le régime de solidarité et de responsabilité des tiers en matière de recouvrement des créances publiques ;
- 9) Reddition des comptes : actualité et perspectives ; modèle de préparation de compte de gestion (loi de règlement, états financiers, compte administratif...) ; budgétisation par programme et comptabilité d'exercice ; passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité en droits constatés : défis et enjeux ;
- 10) Ressources : les systèmes de paie du personnel de l'Etat ;
- 11) La comptabilité patrimoniale : quels enjeux pour la gouvernance des finances publiques

Le Secrétariat général propose au Bureau exécutif un choix de plusieurs thèmes en annexe 2.

4.2- Date et lieu du colloque

La candidature du Sénégal a été validée à l'unanimité par l'Assemblée générale d'Antananarivo du 10 novembre 2014. Le Secrétaire général a effectué une mission préparatoire à Dakar du 20 au 25 janvier 2015.

En accord avec le Président de l'AIIST, le colloque se tiendra du lundi 16 au mercredi 18 novembre 2015.

4.3- Modalités organisationnelles

Les membres du Bureau ont été consultés par messagerie le 24 mars dernier sur les dates et le format du colloque 2015, pour avis. En raison de diverses contraintes calendaires et organisationnelles, le Président de l'AIIST, en accord avec le Secrétaire général, propose de revenir au format traditionnel d'un colloque de trois jours, y compris la visite culturelle (comme à Abidjan), au lieu de quatre (comme à Madagascar). En effet, il est rappelé que le format retenu pour le colloque de Madagascar ne l'avait été qu'à titre exceptionnel, comme cela a été discuté lors de la réunion de Bureau du 30 juin 2014.

Le format présenté, tel qu'il est organisé, permet cependant d'augmenter le nombre de sessions, par rapport au format antérieur au colloque de Madagascar, pour le faire passer de 5 à 7. Deux options concernant le déroulement prévisionnel du colloque sont jointes en annexe 3 au présent rapport et soumises à l'avis des membres du Bureau. Plus particulièrement, l'option 1 positionne l'Assemblée générale en fin de colloque, tandis que l'option 2 le positionne lors de la première matinée. A ce jour, seule la France s'est prononcée, en faveur de l'option 2.

Le programme sera élaboré compte tenu de la validation par le Bureau exécutif de la proposition sur le format de l'événement d'une part, et du thème qui sera retenu par le Bureau d'autre part.

5 – Questions diverses

5.1 Demande de résiliation par un membre

Par lettre du 19 mars 2015, le Ministère des Finances de la Slovénie a officialisé auprès du Secrétaire général sa demande de résiliation faite par courriel du 18 septembre 2014, à compter de 2015, pour des raisons de réductions budgétaires substantielles. Ce pays est à jour de ses cotisations.

La demande de résiliation devra être présentée à l'Assemblée générale de novembre 2015.

5.2 Adhésion d'un nouveau membre

Le secrétaire général a mis à profit un déplacement professionnel en avril dernier au Burundi pour le compte du CREDAF, pour rencontrer le directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor burundais, dont le pays n'est pas encore adhérent. Celui-ci s'est montré très intéressé par notre association et attend une réponse de son ministre de tutelle.

Le Secrétariat général est dans l'attente de la décision de l'autorité de tutelle, sans doute retardée par les dramatiques événements survenus récemment dans ce pays.

5.3 Modification de la période de tenue du colloque

Lors de la dernière réunion de l'Assemblée générale à Antananarivo, la question du changement de période de la date du colloque a été soulevée par les membres. En effet, celle retenue actuellement au mois de novembre pose problème car elle correspond à celle du vote de la loi de finances dans les pays membres de l'AIIST. C'est donc une période pendant laquelle les responsables des administrations financières, notamment des services du Trésor, sont indisponibles et cela a un fort impact sur la participation au colloque de l'AIIST, qui est un événement majeur de la vie de l'Association, avec

notamment la tenue de l'Assemblée générale.

Cette question se posera à compter de 2017, le Koweït ayant fait savoir qu'il souhaitait organiser le colloque 2016 en novembre. Trois propositions peuvent être émises, à soumettre à l'avis de la prochaine Assemblée générale :

- avancer le colloque d'un mois ;
- intervertir les dates du séminaire et du colloque (colloque en juin ou juillet et séminaire en octobre). Les contraintes calendaires qui pèsent sur le Secrétariat général dans le cadre de ses activités laissent peu de marge de manœuvre. Le Secrétariat général organise en effet le colloque du CREDAF au 1er semestre (mai). Se pose en outre la question de l'année de transition avec l'organisation de deux colloques AIST à quelques mois d'intervalle ;
- organiser le colloque en début d'année (février). Mais se pose la question de la mise à disposition des crédits.

5.4 Synergie avec le CREDAF

Dans une volonté de mutualiser les moyens, l'équipe du Secrétariat général du CREDAF, association qui intervient dans la sphère fiscale, a pris en charge, en 2011, la gestion de l'AIST, pour permettre à celle-ci de bénéficier de l'expérience et du réseau du Secrétariat général du CREDAF en relation fréquente avec les grandes organisations internationales et de mettre en œuvre, chaque fois que possible, des synergies entre les deux associations. Une action commune en ce sens a été organisée en 2012 sur le recouvrement.

Cette mutualisation des moyens s'inscrit dans le cadre d'un bénéfice mutuel et doit permettre d'engager une dynamique de rapprochement des deux réseaux au service de leurs membres.

Le Secrétariat général souhaite développer son action pour promouvoir cette synergie entre les deux associations en proposant des thèmes communs d'actions (sujet recouvrement ou transversaux comme la formation, la gestion des ressources humaines...).

5.5 Accueil d'un stagiaire

Le Secrétariat général a reçu la candidature d'un étudiant en 4^e année de Sciences Po Paris pour y effectuer un stage de 6 mois requis dans son cursus de scolarité, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015. Ce stage étant supérieur à deux mois, il doit obligatoirement être rémunéré. Son coût mensuel est évalué à 460 €. Seules les heures réellement effectuées sont rémunérées dans un cadre de 35 h hebdomadaires.

Son cursus lui permettra d'assurer divers travaux de synthèse, de recherche documentaire, de mise à jour du site ou de traduction en anglais qu'il parle couramment grâce à une année passée à Singapour, renforçant ainsi le Secrétariat général qui comprend trois collaborateurs.

En cas d'accord du Bureau, la charge financière serait répartie entre le CREDAF et l'AIST, selon la clé de répartition habituelle concernant les dépenses communes. Il est rappelé que la méthode retenue consiste à répartir ces dépenses proportionnellement à l'ensemble des dépenses engagées par chacune des organisations au titre de l'exercice considéré.

Dépenses liées à l'organisation du colloque annuel d'Antananarivo (Madagascar)

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT</u>
<p><u>HOTEL CARLTON</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - hébergement des chefs de délégation des pays membres de l'AIIST - hébergement du Secrétaire général, du Commissaire aux comptes, de la Chargée de Mission et sa remplaçante - restauration - location et équipement technique des salles 	22 398,21 €
<p><u>INTERPRETARIAT ET PRESTATIONS TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prestation d'interprétariat (français/anglais) 	6 023,06 €
<p><u>FRAIS DE DEPLACEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en charge billets avion (Secrétaire général, Commissaire aux comptes et Chargée de Mission) - frais d'hébergement du Commissaire aux comptes (nuitée transit Roissy) - frais de taxi (transferts domicile-aéroport Chargée de Mission + remplaçante et Secrétaire général voyage aller et voyage retour) 	5 574,85 € 142,25 € 248,90 €
<p><u>FRAIS DIVERS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de restauration et pourboires avant le colloque (Secrétaire général, Commissaire aux comptes, Chargée de Mission et remplaçante) 	202,36 €
<u>TOTAL</u>	34 589,63 €

THEME 1 La reddition des comptes : quelle actualité et quelles perspectives ?
--

La reddition des comptes est une obligation législative et réglementaire. Elle permet au Parlement un contrôle sur l'exécution budgétaire qu'il a autorisé en votant le budget et aux juridictions financières de s'assurer du bon usage des fonds publics.

Le premier aspect concerne le périmètre des redditions des comptes. La direction générale en charge de la comptabilité est-elle responsable que des comptes de l'Etat ou également de ceux des collectivités locales et dans ce cas les mécanismes et les obligations sont-ils identiques ?

Une reddition correcte des comptes implique la célérité et la qualité.

Une confection rapide est un gage d'information pertinente pour le parlement qui dispose le plus rapidement des informations précises. Il peut donc réagir plus vite dans l'élaboration des choix budgétaires à venir. Le travail de confection et d'édition est encadré par des textes qui fixent les règles en matière de respect des délais. L'examen du respect de ces obligations dans un passé récent mesure la mobilisation des comptables publics pour donner cette information financière à bonne date aux décideurs politiques.

Un retard peut signifier que les ordonnateurs émettent en fin d'année un nombre trop important de titres ou de mandats ce qui retarde les travaux de clôture et a également un impact sur la trésorerie de l'Etat. Il en va de même pour des opérations d'ordre qui sont concentrées en fin d'exercice alors qu'elles pourraient être comptabilisées tout au long de l'exercice et faciliter la confection des comptes de l'année.

Il peut correspondre également à la difficulté que rencontrent les comptables pour recevoir les dernières opérations utiles (état de la dette, opérations avec les ambassades, difficultés dans la centralisation des opérations des comptables secondaires...)

Le retard traduit également un manque de contrôles internes au cours de l'exercice et une concentration des vérifications en fin d'exercice.

La qualité des informations centralisées est essentiel car la direction générale qui a en charge la comptabilité publique est la garante des informations transmises au parlement, aux juridictions et consultables par les partenaires financiers de l'Etat.

A ce titre, plusieurs points méritent un examen attentif : l'exhaustivité des opérations, leur comptabilisation en compte de charges et de produits pour déterminer un résultat exact, l'exactitude de la situation du patrimoine de l'Etat, une assurance sur la dette et les restes à recouvrer.

Le passage à la comptabilité des droits constatés ne fait que renforcer ces obligations et encadre de ce fait plus le calendrier et les prescriptions qualitatives de reddition des comptes. Cette approche qualitative implique l'organisation infra-annuelle de calendriers de vérification avec les ordonnateurs, de mise en place du contrôle interne.

Ces travaux peuvent préfigurer la certification des comptes qui est déjà en vigueur dans certains pays, ils positionnent également les directions comptables comme des partenaires des autres administrations qui sont également actrices de la rapidité et la qualité de reddition des comptes.

THEME 2 Le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat, une réforme dans la réforme.

De nombreux pays sont engagés dans une réforme structurante de la comptabilité publique qui adopte les règles et les méthodes de la comptabilité des droits constatés. Cette réforme a pour finalité d'offrir une information financière plus complète aux décideurs politiques et économiques. Cette exhaustivité de l'information implique également une assurance raisonnable de l'intangibilité des écritures, la présence de contrôles internes dans les systèmes d'information.

Or les systèmes actuels ont été conçus et développés il y a quelques années et doivent être adaptés pour répondre à ces exigences et pour être en lien avec d'autres outils techniques plus récents. Il est difficile de mener de front le projet de la réforme comptable et celle du changement de système d'information, mais ce second chantier est à ouvrir rapidement après le premier dès que les règles juridiques et comptables sont connues.

L'élaboration d'un nouveau système d'information implique des investissements lourds pour répondre à trois objectifs : avoir l'outil le plus intégré possible entre les ordonnateurs et les comptables et entre les comptables eux-mêmes, intégrer un ensemble de contrôles internes automatisés et de sécurités internes, enfin offrir des restitutions patrimoniales fiables et rapides.

Il est souvent difficile de faire dialoguer des systèmes informatiques différents, l'efficience incline à avoir le même système d'information sur toute la chaîne de la dépense et de la recette. Les ruptures de charges entre l'ordonnateur et le comptable sont des zones de risques en terme de déperdition d'information (ressaisies manuelles ou passerelles informatiques), elles nuisent aux retours d'information du comptable vers l'ordonnateur et pourtant utile à ce dernier pour piloter son activité. Elles rendent le travail de contrôle de l'action publique plus fastidieux pour le Parlement et les corps de contrôle.

Les comptables d'une même direction doivent disposer d'un outil identique ou dotés d'interfaces automatisées pour accélérer la circulation plus fiable des données. Enfin, lorsqu'il existe plusieurs réseaux comptables, il convient d'avoir des outils d'intégration dans la comptabilité générale qui retraduisent fidèlement les opérations, les flux financiers et les restes à recouvrer.

Le système à élaborer vise également à embarquer un ensemble de contrôles internes de cohérence afin de fiabiliser les opérations et de détecter des anomalies. Ces contrôles embarqués permettent également de produire les comptes annuels de manière plus rapide si les contrôles sont réalisés au fur et à mesure de l'exécution budgétaire. Cela implique donc un changement important dans sa conception et son élaboration. La sécurisation et la traçabilité des connexions renforcent ce choix d'avoir un outil fiable.

Enfin, le système d'information doit permettre de remplir les objectifs assignés à la comptabilité en droits constatés de fournir des données attendues (compte de résultat et bilan) et d'avoir une image du patrimoine et de la dette par exemple. Cette information permet également un pilotage plus fin de l'action publique pour améliorer encore la qualité des restitutions.

THEME 3 L'organisation des circuits de la dépense publique

Le secteur public est un acteur déterminant dans le circuit économique d'un pays. D'une part, il prélève une partie de la richesse produite par les impositions et les redevances, d'autre part, il injecte également des sommes sous forme de salaires et de commande publique. Les services du Trésor sont donc un acteur essentiel dans ces opérations de dépense.

1- les services du Trésor sont-ils en position de monopole ?

Selon l'organisation mise en place dans le pays, les services du Trésor couvrent plus ou moins la dépense de l'Etat et celle des collectivités locales, ils sont autonomes mais parfois directement reliés aux ministères ordonnateurs. C'est cette cartographie du périmètre couvert par les services du Trésor qu'il faudra établir.

2- la dépense quel poids dans l'économie ?

Avant d'examiner l'organisation de la chaîne de la dépense, il est utile de mesurer le poids financier de la dépense publique dans l'économie du pays.

3- les enjeux juridiques de la dépense publique :(sécurité des paiements)

Le premier indicateur d'une dépense de qualité repose dans l'assurance juridique du fournisseur ou du fonctionnaire à être payé en fonction de la prestation commandée par la puissance publique. Il convient donc d'analyser les textes juridiques qui encadrent la mission pour déterminer s'il existe une séparation des fonctions entre l'administration qui engage la dépense, celle qui mandate et celle qui paie ? Dans cette organisation, quelle est la place des services du trésor : ont-ils la charge de la comptabilisation de la dépense et du paiement ? Quels contrôles doivent-ils faire sur l'amont et de quel pouvoir disposent-ils pour refuser de payer une dépense non conforme ? Quelle organisation a été mise en place avec la direction du budget et les administrations ordonnatrices ? Il est important de déterminer les outils juridiques élaborés (ex code des marchés publics) pour mesurer le degré d'indépendance de l'administration vis à vis de certains fournisseurs.

L'examen portera également sur les outils mis en place pour s'assurer, dans les services du trésor, que les contrôles qui lui incombent sont bien réalisés et tracés.

4- l'efficacité de la dépense publique (délais de paiement, traitement des impayés)

La dépense publique représente une part importante des sommes injectées dans le circuit économique, il est donc essentiel que le paiement parvienne rapidement aux fournisseurs ou aux fonctionnaires dans le cas des rémunérations. Les administrations ont donc élaboré des méthodes pour s'assurer que tous les fournisseurs sont bien payés une fois la commande passée, si ce n'est pas le cas, on analysera les outils mis en place pour surveiller les impayés et résorber les retards. D'autre part, les services ont élaboré des méthodes permettant de mesurer les délais de paiements et de les réduire en mettant en place des contrôles sélectifs portant sur les dépenses risquées ou ayant des enjeux financiers importants et des dispositifs financiers incitatifs.

5- les outils informatiques et la bancarisation des paiements

La modernisation de la chaîne de la dépense implique des outils informatiques fluides entre les différents acteurs et ayant intégré des contrôles pour faciliter ces opérations. Dans certains pays où la bancarisation reste faible, il est important d'analyser si les services du trésor favorisent l'ouverture

de comptes bancaires pour y effectuer les virements et réduire la circulation de sommes d'argent importantes sous forme de monnaie fiduciaire.

6- les réformes en cours

Le secteur de la dépense publique n'est pas figé et chaque pays est amené à modifier l'environnement juridique, comptable et financier de la dépense publique. Ces différentes expériences pourront être analysées ainsi que les objectifs poursuivis et les résultats attendus.

7- contrôles internes et contrôles externes

Etant donné les sommes en jeu et les impacts juridiques en terme de sécurité des transactions, le secteur de la dépense implique la mise en place de contrôles internes réguliers dans les services du trésor et le contrôles d'autorités indépendantes de l'administration (magistrature des comptes) pour s'assurer de la régularité des opérations et éventuellement infliger des sanctions (financières ou autre) si des dysfonctionnements sont avérés.

PROGRAMME - Dakar – SENEGAL – du 16 au 18 novembre 2015

OPTION 1

Dimanche 15 novembre 201519h30 – 21h00 : **Cocktail dinatoire de bienvenue****Lundi 16 novembre 2015****Matin**8h30 : **Accueil et formalités d'inscription**9h00 – 9h30 : **Cérémonie d'ouverture du colloque**

- Allocution du Président de l'AIIST

1- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST

2- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

9h30 – 10h00 : **Pause**

10h00 – 12h30 : Séance de travail 1

12h30 – 14h00 : **Déjeuner****Après-midi**

14h00 – 15h30 : Séance de travail 2

15h30 – 15h50 : **Pause**

15h50 – 17h30 : Séance de travail 3

Dîner libre**Mardi 17 novembre 2015****Matin**

9h00 – 10h30 : Séance de travail 4

10h30 – 10h50 : **Pause**

10h50 – 12h30 : Séance de travail 5

12h30 – 14h00 : **Déjeuner****Après-midi**

14h00 – 15h30 : Séance de travail 6

15h30 – 15h50 : **Pause**

15h50 – 17h00 : Séance de travail 7

17h00 – 17h30 : **Clôture du colloque**

- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST

- Allocution du Président de l'AIIST

- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

Dîner agrémenté**Mercredi 18 novembre 2015**9h00 – 11h00 : **Assemblée générale**12h00 – 16h00 : **Visite culturelle**

OPTION 2

Dimanche 15 novembre 2015

19h30 – 21h00 : **Cocktail dinatoire de bienvenue**

Lundi 16 novembre 2015

Matin

8h30 : **Accueil et formalités d'inscription**

9h00 – 9h30 : **Cérémonie d'ouverture du colloque**

- Allocution du Président de l'AIIST

3- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST

4- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

9h30 – 10h00 : **Pause**

10h00 – 12h30 : **Assemblée générale**

12h30 – 14h00 : **Déjeuner**

Après-midi

14h00 – 15h30 : Séance de travail 1

15h30 – 15h50 : **Pause**

15h50 – 17h30 : Séance de travail 2

Dîner libre

Mardi 17 novembre 2015

Matin

9h00 – 10h30 : Séance de travail 3

10h30 – 10h50 : **Pause**

10h50– 12h30 : Séance de travail 4

12h30 – 14h00 : **Déjeuner**

Après-midi

14h00 – 15h30 : Séance de travail 5

15h30 – 15h50 : **Pause**

15h50 – 17h30 : Séance de travail 6

Dîner agrémenté

Mercredi 18 novembre 2015

9h00 – 12h00 : Séance de travail 7

12h30 – 13h00 Clôture du colloque

- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST

- Allocution du Président de l'AIIST

- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

15h00 – 17h30 : **Visite culturelle**